



# FASCICULE DE L'ELEVE-MONITEUR

## PARAPENTE

**Version 2005**

© Fédération Française de Vol Libre 2005  
Tous droits de reproduction réservés  
Fédération Française de Vol Libre 4 Rue de Suisse 06000 NICE France  
Fax : (33)(0)4 97 03 82 83 E-mail : [ffvl@ffvl.fr](mailto:ffvl@ffvl.fr)



## SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE</b>	<b>3</b>
1.1 La philosophie	3
1.2 Les principes	4
1.3 Cursus de la formation	5
1.3.1 Organigramme	5
1.3.2 Description générale	6
1.3.3 Cursus et modalités de formation	6
1.3.4 Coûts	7
<b>2. PROTOCOLE DES PRISES EN CHARGE</b>	<b>7</b>
2.1 PRISE EN CHARGE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	7
2.2 PRISE EN CHARGE AU TITRE DE L'ACTION FEDERALE	8
<b>3. FORMATION COMPACTEE</b>	<b>8</b>
3.1 Modalités du stage compacté	8
3.1.1 Techniques : savoir-faire et savoir-être.	9
3.1.2 Pédagogiques : savoir enseigner et savoir faire faire.	9
3.1.3 Performance	9
3.1.4 Théorique	9
3.2 Stage en situation	9
3.3 Evaluation	9
3.4 Jury :	10
<b>4. FORMATION MODULAIRE</b>	<b>11</b>
4.1 Stage de pédagogie de l'initiation pratique et théorique	11
4.2 OBJECTIFS	11
4.2.1 Pédagogiques :	11
4.2.2 Théorique :	11
4.2.3 Techniques :	11
4.3 Performance	12
4.3.1 Techniques :	12
4.3.2 Performance :	12
4.3.3 Autres modes de Validation de l'U.V. performance	12
4.4 Stage pédagogie du perfectionnement	13
4.4.1 Pédagogiques :	13
4.4.2 Techniques :	13
4.4.3 Théorique :	13
<b>5. EXAMEN FINAL</b>	<b>14</b>
5.1 Jury	14
5.2 Examen théorique	14
5.3 Examen final pédagogique	14
<b>6. STAGE EN SITUATION</b>	<b>16</b>
6.1 Cahier des charges	16
6.2 Convention de stage en situation	16
<b>7. ANNEXE FICHE DE FORMATION</b>	<b>17</b>
7.1 Formation compactée	18
7.2 Formation modulaire	18
7.2 Validation UV performance	19
7.3 Validation UV théorique	19
7.4 Validation UV pédagogique	19
<b>8. ANNEXE FICHE D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA TECHNIQUE PARAPENTE</b>	<b>20</b>
<b>9. CONVENTION DE STAGE EN SITUATION</b>	<b>21</b>
<b>10. FICHE DE VALIDATION DU STAGE EN SITUATION DE :</b>	<b>22</b>



## 1. PREAMBULE

### 1.1 La philosophie

"**Loisir Sportif Aéronautique**", telle est la définition condensée du **Vol Libre** que nous souhaitons faire connaître, en insistant sur l'importance croissante de chacun des concepts de cette expression :

- ⇒ "**loisir**" par le simple mais immense plaisir de voler avec le plus rudimentaire des aéronefs que l'homme ait pu inventer à ce jour (un peu de toile, de tube, quelques ficelles, sangles ou câbles, etc.) pour concrétiser cet ancestral rêve d'Icare et rejoindre le monde des oiseaux, d'autant plus que cette forme de pratique concerne la grande majorité des libéristes.
- ⇒ "**sportif**" dans ses exigences physiques et mentales relatives à l'apprentissage de gestes techniques, à l'acquisition de connaissances théoriques servant de références et au développement de facultés d'adaptation sans cesse sollicitées,
- ⇒ "**aéronautique**" parce que la troisième dimension dans laquelle nous évoluons ne constitue pas notre élément naturel de bipèdes soumis aux lois de la gravitation et impose une rigueur dans la formation et la pratique qui reste la meilleure garantie de notre sécurité, comme nous le prouve plus d'un siècle d'aviation...

De ces considérations, découle la PHILOSOPHIE DE LA FFVL et en particulier celle de sa Commission Formation, concernant le MONITEUR DE VOL LIBRE, sa formation, sa qualification, son enseignement, son éthique, etc.

*EDUCATEUR <====> INSTRUCTEUR*

En constants allers et retours entre les deux car en constante adaptation, il est les deux à la fois, jamais tout l'un, ni tout l'autre, mais beaucoup des deux..., car si notre activité est et doit rester LIBRE, elle s'exprime dans le VOL. Ce n'est ni un sport ordinaire, ni une pure aéronautique,...mais une merveilleuse synergie des deux !

La maturité et l'expérience acquises en Vol Libre permettent d'affirmer la nécessité d'une formation structurée, rationnelle et encadrée du pratiquant, même si le parapente, sous son apparente facilité d'accès, a vu se développer une auto-formation qui conduit trop souvent à l'accident !

**On ne s'improvise pas pilote de planeur ultra-léger;  
il est donc indispensable de former des moniteurs qualifiés.**



## 1.2 Les principes

### **Connaître et maîtriser la technique du pilotage.**

C'est le fond même de la matière qu'il va falloir transmettre à l'élève pilote. Nous l'appelons :

"savoir faire et savoir être".

Pour le moniteur, les pistes conduisant à cette connaissance et à cette maîtrise partent entre autres de :

- ⇒ sa formation initiale de pilote,
- ⇒ son expérience du vol,
- ⇒ ses connaissances théoriques,
- ⇒ la remise en cause, l'actualisation et le perfectionnement continu de sa technique et de ses connaissances théoriques,
- ⇒ sa connaissance et sa pratique de la performance,
- ⇒ etc.

### **Savoir transmettre et faire acquérir cette technique du pilotage.**

Il s'agit ici de la forme, "**Savoir enseigner et savoir faire faire**" :

- ⇒ formation pédagogique générale,
- ⇒ formation pédagogique spécifique au Vol Libre,
- ⇒ acquisition d'une première expérience d'enseignement,
- ⇒ remise en cause, actualisation et perfectionnement de ses méthodes d'enseignement,
- ⇒ etc.

### **Acquérir, développer, entretenir des qualités humaines de moniteur de Vol Libre.**

Activité sportive à risques, le Vol Libre valorise et responsabilise le moniteur dans

- ⇒ sa philosophie <sup>1</sup>,
- ⇒ son éthique,
- ⇒ son attitude et son comportement,

Sans aller jusqu'aux contraintes de l'instructeur, la formation du moniteur doit aussi instaurer un débat débouchant sur un certain consensus relatif à son rôle d'éducateur.

***L'ensemble de ces principes, pris comme objectifs, aboutissent, en terme de moyens, sur le cursus du Monitorat Fédéral.***

Rappels de l'article 43 de la loi n° 200-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives

Le diplôme de Moniteur Fédéral de Vol Libre permet à son titulaire d'exercer ***bénévolement*** des fonctions d'enseignement de l'activité.

Les seules prérogatives financières attachées à son statut sont celles du ***défraiement*** <sup>2</sup>

Sa qualification et sa responsabilité sont d'un niveau équivalent à celui d'un moniteur titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif - 1<sup>er</sup> degré (B.E.E.S.1) ce dernier étant habilité à enseigner contre rémunération.

A compter du 4 Juin 1996, le monitorat fédéral vol libre donne accès à des allègements de formation (160 h) pour la formation du brevet d'état d'éducateur sportif 1<sup>er</sup> degré (B.E.E.S.1) option vol libre, ceci dans la spécialité correspondante.

<sup>1</sup>Paragraphe 2.2

<sup>2</sup> remboursement des frais occasionnés par son activité d'enseignant.





### 1.3.2 Description générale

#### ENTREE EN FORMATION

##### Conditions :

- ⇒ Licence volant FFVL de l'année en cours,
- ⇒ Brevet de pilote depuis plus d'un an.
- ⇒ Brevet de pilote confirmé,
- ⇒ Avoir 18 ans révolus.

##### Formalités :

- ⇒ Demande d'ouverture de cursus au Secrétariat Fédéral qui l'enregistre, et adresse le fascicule au candidat,
- ⇒ Stage d'observation de 5 jours dans une école Française de Vol Libre, validé par le Directeur Technique d'Ecole (DTE) sur le Passeport de Vol Libre et / ou la Fiche de Formation,
- ⇒ Présentation et suivi du candidat par un DTE d'école Française de Vol Libre,
- ⇒ Attestation de capacité technique délivrée par un cadre technique.

### 1.3.3 Cursus et modalités de formation

- ⇒ 1<sup>ère</sup> action de formation : Journée d'information et d'évaluation avec un cadre technique.
- ⇒ Suite de la formation : 2 filières possibles :

*Formation Compactée (F.C.)<sup>6</sup> ou Formation Modulaire (F.M.)<sup>7</sup>*

Après validation des 3 unités (Théorie, Pédagogie, Performance) délivrance du titre de :  
*Moniteur de vol libre option parapente .*

Les unités de valeur peuvent être validées dans l'ordre désiré.

##### Statut d'Elève-Moniteur

- ⇒ Ce statut prend effet à la sortie du stage compacté (F.C.) ou du stage pédagogique.
- ⇒ Sa durée de validité est de 3 ans à compter de son obtention.
- ⇒ Il permet à l'élève-moniteur d'effectuer son stage en situation et d'exercer ses fonctions dans une école FFVL.
- ⇒ Pour ce faire, l'élève-moniteur doit souscrire l'option d'assurance moniteur (R.C. enseignant)<sup>8</sup>.

##### Validation :

- ⇒ chaque unité de valeur sera validée, par le responsable de la formation, sur le Passeport de Vol Libre et / ou la Fiche de Formation.

**Attention, depuis Janvier 1997, l'Attestation de Formation aux Premiers Secours A.F.P.S est obligatoire pour accéder à la qualification de moniteur fédéral. Elle est exigible en fin de formation, veillez à la fournir au secrétariat.**

---

<sup>6</sup> chapitre 2

<sup>7</sup> chapitre 3

<sup>8</sup> Actuellement la RC enseignant fédéral est gratuite sous réserve d'être sous convention pour les EM et en activation pour les moniteurs.



### 1.3.4 Coûts

MONITORAT FEDERAL OPTION PARAPENTE			
Stage Compacté	18 jours, 144 heures	1296 €	6 à 12
Modulaire : 1360 € au total de la formation			
⇒ Stage Pédagogique initiation	7 jours, 56 heures	500 €	6 à 12
⇒ Stage Pédagogique perfectionnement	7 jours, 56 heures	500 €	6 à 12
⇒ Stage Performance	5 jours, 40 heures	360 €	5 à 8
⇒ Examen Final	2 jours, 16 heures	150 €	2 à 20

- ⇒ Le coût de toutes les actions sous forme de stage inclut la formation technique et pédagogique.
- ⇒ Ne sont pas inclus les frais d'hébergement et de nourriture. Nous vous conseillons d'utiliser l'hébergement proposé dans un souci d'efficacité et convivialité.
  
- ⇒ L'inscription est effective à réception du chèque de règlement.
- ⇒ **En cas de non participation ou de désistement au stage de formation seront retenus :**
  - des frais de dossier d'un montant de 60 €uros si le désistement à lieu plus d'1 mois avant le début du stage,
  - 50% du montant du stage si le désistement à lieu entre 15 jours et 1 mois avant le début du stage,
  - l'intégralité du montant du stage si le désistement à lieu à moins de 15 jours avant le début de celui-ci.

## 2. Protocole des prises en charge

### 2.1 PRISE EN CHARGE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- ⇒ Contactez votre organisme de prise en charge de la formation professionnelle continue.
- ⇒ Faites adresser votre dossier **par l'intermédiaire de votre employeur ou de l'organisme payeur** au secrétariat fédéral qui les traitera administrativement et vous assistera pour les mener à bien.

### Les modes de financement des formations :

Pour les salariés du secteur public ou privé :

- Le plan de formation de l'entreprise.
- Le congé individuel de formation.

Se renseigner auprès du service du personnel.

Pour les demandeurs d'emploi :

- Les conventions de conversion pour les demandeurs d'emplois et licenciés économiques.
- L'allocation formation - reclassement pour les titulaires de l'allocation de base.
- Le Fonds National pour l'Emploi (FNE) pour les chômeurs de longue durée.

Se renseigner auprès de l'ANPE.



Pour les jeunes :

- Le crédit formation individualisé.
- Se renseigner auprès des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) et des missions locales.

Pour les personnes disposant d'un contrat de travail

- Le contrat emploi - solidarité : embauche de 3 mois à 1 an - à mi-temps permettant une formation.
  - Contrat emploi consolidé
  - Le contrat de qualification : embauche de 6 mois à 2 ans assurant une formation en alternance.
- Les formations sont prise en charge soit par l'état via le CNASEA soit pour le contrat de qualification par les organismes assurant la mutualisation des fonds de formation De 200 pour le CES à plus de 1000 heures de formation peuvent être prises en charge

Se renseigner auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Pour les sportifs licenciés dans un club affilié à la FFVL :

- Des bourses de formation peuvent être accordées lors de la demande annuelle de subvention du FNDS (Fonds National de Développement Sportif) par le club.

Se renseigner auprès de la Direction Départementale Jeunesse et Sports.

Travailleurs indépendants et professions libérales :

- Des fonds collectés par l'U.R.S.S.A.F permettent d'accéder à des aides à la formation pour les non salariés.
- Se renseigner auprès du point accueil A.G.E.F.I.C.E de la chambre de commerce et d'industrie.

## 2.2 PRISE EN CHARGE AU TITRE DE L'ACTION FEDERALE

Depuis 1999, les clubs à l'initiative de projets peuvent trouver des financements directs auprès des ligues dans le cadre des aides aux clubs. Cette mesure permet aux ligues dans un processus concerté avec les clubs, d'inscrire les projets dans une démarche adaptée aux spécificités régionales et locales. La prise en charge des frais inhérents aux formations donnant accès aux qualifications fédérales peut entrer dans ce cadre. Concrètement :

- ⇒ Le club constitue un dossier de présentation du projet ( cadre technique, institutionnel et financier). Un fiche de synthèse technique et financière est disponible au secrétariat fédéral.

*Pour tous renseignements contacter :*

*Au secrétariat Emilie pour les aspects administratifs 04.97.03.82.85*

*Pour les aspects techniques : Alain DEDIEU au 05.62.98.49.22*

## 3. FORMATION COMPACTEE

### 3.1 Modalités du stage compacté

Stage bloqué de 3 semaines permettant :

- ⇒ de concentrer la formation,
- ⇒ d'intensifier et d'approfondir la formation, en raison notamment de la dynamique de groupe inhérente à un stage bloqué,
- ⇒ d'optimiser la gestion du temps grâce à la souplesse et aux possibilités d'adaptation offertes par ce type de stage,



- ⇒ de permettre une évaluation continue en performance et en théorie, fiable grâce à la durée du stage.

**Formalités :**

- ⇒ Inscription au Secrétariat Fédéral qui convoque les candidats,
- ⇒ Acceptation du cahier des charges par Contrat de Formation.

**Matériel :** Aile mono personnelle et instrumentation (radio, alti-vario)

Objectifs et contenus

**3.1.1 Techniques : savoir-faire et savoir-être.**

- ⇒ Evaluation-bilan du niveau de pratique personnelle et travail d'amélioration de ce niveau,
- ⇒ Identification et approfondissement des "incontournables" techniques,
- ⇒ Connaissance et maîtrise du message technique à transmettre.

**3.1.2 Pédagogiques : savoir enseigner et savoir faire faire.**

- ⇒ Formation pédagogique générale reliée directement au terrain et mise en application avec de vrais élèves,
- ⇒ Pistes de réflexion pédagogique,
  - indiquer les points de repères issus de la pédagogie générale, de l'expérience de l'enseignement du vol libre et de son évolution,
  - fournir les outils nécessaires à l'acquisition ou à l'approfondissement d'une expérience d'enseignement et à une attitude critique sur les méthodes d'enseignement,
  - impulser une démarche personnelle constructive et créative.

**3.1.3 Performance**

- ⇒ Optimisation (voire préparation) du potentiel de performance de chaque stagiaire,
- ⇒ Réalisation de vols à thèmes technique et performance,
- ⇒ Mise en situation de compétition.

**3.1.4 Théorique**

- ⇒ Evaluation et complément de formation théorique,
- ⇒ Préparation à l'examen , technique de rédaction,
- ⇒ Construction de cours théoriques pour l'enseignement.

**3.2 Stage en situation**

cf. titre 5 « stage en situation ».

Les formateurs ont toutes latitude pour alléger de partie du stage en situation.

**3.3 Evaluation**

Principe d'une EVALUATION CONTINUE pour la théorie et la performance conduisant :

- ⇒ soit, à la validation des unités théorique et/ou performance.
- ⇒ soit, sous la forme d'une solution personnalisée, à un complément de formation adapté aux lacunes identifiées,
- ⇒ et / ou au passage des épreuves nécessaires de l'examen final en cas d'insuffisance.

Les résultats de cette évaluation continue sont inscrits sur le Passeport de Vol Libre et/ ou la Fiche de Formation.



Proposition de solutions personnalisées

Evaluation technique continue

- ⇒ Performance : de 1 à 3 manches dans les 300 points minimum par manches,
- ⇒ Technique personnelle : Validation par DTE lors du stage en situation.

Evaluation théorique continue

examen théorique (Possibilité de décentraliser aux RRF et à eux seuls pour le passage, correction nationale)

**3.4 Jury :**

- ⇒ Le jury est constitué des formateurs présents lors du stage sous la présidence du cadre technique responsable de la formation missionné par le DTN.



## SORTIE

Validation des unités de valeur théorique et performance, statut d'élève moniteur, passage du final pédagogique.

A DEFAUT,

Solution personnalisée + statut d'élève moniteur, passage du final pédagogique.

## 4. FORMATION MODULAIRE

Formation fractionnée en modules à l'intention des candidats qui souhaitent étaler leur formation et/ou ne peuvent se libérer que sur de courtes périodes.

### 4.1 Stage de pédagogie de l'initiation pratique et théorique

#### Formalités :

- ⇒ Inscription au Secrétariat Fédéral qui convoque les candidats,
- ⇒ Acceptation du cahier des charges par Contrat de Formation.

**Durée :** 7 jours

**Matériel :** aile mono personnelle et instrumentation (radio, alti-vario)

### 4.2 OBJECTIFS

#### 4.2.1 Pédagogiques :

- ⇒ Formation pédagogique générale reliée directement au terrain et mise en application avec de vrais élèves,
- ⇒ Pistes pédagogiques en vue du stage pratique en écoles,
- ⇒ Didactique, progression pratique et théorique de l'initiation ( Accès au 1<sup>er</sup> grand Vol).

#### 4.2.2 Théorique :

- ⇒ Formation aux fondamentaux théoriques liés à l'initiation.

#### 4.2.3 Techniques :

- Evaluation-bilan du niveau de pratique personnelle,
  - ⇒ pistes pour l'amélioration du niveau de pratique personnelle,
- Identification et approfondissement des "**incontournables**" techniques,
  - ⇒ connaissance et maîtrise du message technique à transmettre,
- Réponse aux attentes des stagiaires sur des thèmes ponctuels.

## SORTIE

- ⇒ Statut d'Elève-Moniteur,
- ⇒ Plan individuel de formation
- ⇒ Validation sur le Passeport de Vol Libre et / ou la Fiche de Formation par le responsable du stage.



### 4.3 Performance

*Le Stage performance est OPTIONNEL ET POUR VALIDATION DE LA PERFORMANCE*

#### Formalités :

- ⇒ Inscription au Secrétariat Fédéral qui convoque les candidats,
- ⇒ Acceptation du cahier des charges par Contrat de Formation.
- ⇒ A jour de la carte compétiteur (possibilité de coupler le stage à une compétition nationale B)

**Durée :** 5 jours <sup>9</sup>

**Matériel :** aile mono personnelle et instrumentation (radio, alti-vario).

#### OBJECTIFS

##### 4.3.1 Techniques :

- Evaluation-bilan du niveau de pratique personnelle
  - ⇒ pistes pour l'amélioration du niveau de pratique personnelle,
- Identification et approfondissement des "incontournables" techniques
  - ⇒ connaissance et maîtrise du message technique à transmettre,
- Réponse aux attentes des stagiaires sur des thèmes ponctuels.

##### 4.3.2 Performance :

- Evaluation bilan du niveau de pratique performance
  - ⇒ élaboration d'un plan de formation individuel
- Approche de la performance par la préparation à la compétition
  - ⇒ connaissance du règlement , aspect tactique et sécurité

#### SORTIE

Le formateur évalue en continu le niveau et Valide ou non l'U.V. performance.

Les critères d'évaluation sont :

- La capacité démontrée à accéder, lors de manches de compétition (simulées ou non), à un résultat de 300 points minimum.
- La capacité à réaliser les gestes techniques devant servir de référence (démonstration).

##### 4.3.3 Autres modes de Validation de l'U.V. performance

1. avoir été sélectionné en finale du Championnat de France,
2. obtenir 1000 points minimum sur 3 manches officielles FFVL des 2 années précédant l'examen final,
3. être ou avoir été classé dans le 1<sup>er</sup> quart du classement final de la Coupe Fédérale de Distance des 2 années précédant l'examen final.

**Sur demande du candidat, le Secrétariat Fédéral calcule la note-performance et l'inscrit sur le Passeport de Vol Libre et / ou la Fiche de Formation.**

---

<sup>9</sup> 1 à 2 journées supplémentaires si la météo est par trop défavorable pour valider la session.



**Recommandation** : les candidats optant pour la modalité des "points compétition" ont tout intérêt à débiter la compétition dès le début du cursus (voire même avant) afin de valider leur UV performance dans les meilleurs délais .

#### 4.4 Stage pédagogie du perfectionnement

**Formalités :**

- Inscription au Secrétariat Fédéral qui convoque les candidats,
- Acceptation du cahier des charges par Contrat de Formation.

**Durée :** 7 jours

**Matériel :** aile mono personnelle et instrumentation (radio, alti-vario)

#### OBJECTIFS

##### 4.4.1 Pédagogiques :

- Formation pédagogique générale reliée directement au terrain et mise en application avec de vrais élèves,
- Pistes pédagogiques en vue du stage pratique en école(s),
- Didactique, progression pratique et Théorique du perfectionnement ( brevet de pilote).

##### 4.4.2 Techniques :

- Evaluation-bilan du niveau de pratique personnelle,  
⇒ pistes pour l'amélioration du niveau de pratique personnelle.
- Identification et approfondissement des "incontournables" techniques  
⇒ connaissance et maîtrise du message technique à transmettre,
- Réponse aux attentes des stagiaires sur des thèmes ponctuels.

##### 4.4.3 Théorique :

- Formation aux fondamentaux théoriques liés au perfectionnement

#### **SORTIE**

- Plan individuel de formation,
- Validation sur le Passeport de Vol Libre et / ou la Fiche de Formation par le responsable du stage.



## 5. Examen final

### 5.1 Jury

Le jury est constitué de moniteurs BEES depuis plus de 2 ans. Il est présidé par un cadre technique de la DTNe missionné par le DTN.

### 5.2 Examen théorique

Les examens théoriques sont organisés lors de l'examen final pédagogique.

**Modalités :** Les candidats se présentent aux lieu, jour et heure fixés sur leur convocation et doivent se munir :

- du matériel nécessaire et qu'ils jugent utile pour les épreuves écrites théoriques.
- de leur Passeport de Vol Libre et / ou Fiche de Formation

**Epreuves :**

Nature	Durée	Observations
Ecrit théorique	3 heures	4 à 6 questions

- Admission prononcée, après double correction, pour les candidats obtenant **au moins la note de 10/20**

Après enregistrement du P.V. d'examen au Secrétariat Fédéral, envoi de l'attestation de réussite aux intéressés.

- Echec prononcé, après double correction pour les candidats obtenant une note **inférieure à 10/20**
- Le candidat ayant échoué peut se présenter, sans limitation, aux sessions suivantes de l'examen théorique dans le cadre des 3 années de validité de son statut d'élève-moniteur. Passé ce délai de validité, il devra recommencer sa formation afin de la réactualiser

### 5.3 Examen final pédagogique

**Inscription :**

- Les candidats doivent avoir validé la formation ( stage compacté ou les deux stages pédagogiques du modulaire) , achevé le stage en situation, obtenue la validation de celui ci par le conseiller de stage avant de se présenter. Ensuite pour participer à l'examen ils doivent s'inscrire auprès du secrétariat dans les meilleurs délais. Le secrétariat les convoque alors.

**Modalités :**

- Le candidat prépare un rapport de stage,
- Le candidat se présente aux lieu, jour et heure fixés sur la convocation;
- Il doit se munir :
  1. de leur Passeport de Vol Libre et/ou Fiche de Formation, attestant de la validation des étapes de leur cursus,
  2. de leur matériel de vol
  3. de tout matériel technique et pédagogique qu'ils jugent utile pour les épreuves.
  4. du rapport de stage.

**Epreuves :**

Nature	Coefficient	Durée	Préparation	Observations
Séance pédagogique	2	45 mn.	45 mn.	<ul style="list-style-type: none"><li>avec élèves =&gt; progression réelle</li><li>entre candidats =&gt; thème technique réaliste</li></ul>
Entretien pédagogique	1	20 à 30 mn.	-	Sur séance et en pédagogie générale
Entretien expérience pédagogique	2	20 à 30 mn	-	Support : rapport de stage en situation
Démonstration	0,5	-	-	Une démonstration pente école ou grand vol suivant conditions.

**Délibération du jury :**

Toute **note** < ou = **06 / 20** peut être rendue éliminatoire.

Le jury peut repêcher un candidat n'obtenant pas la moyenne générale, au vu de son profil de résultats.

- **Admission prononcée**, après délibération du jury, pour les candidats obtenant au moins la moyenne générale de 10 / 20 sans note rendue éliminatoire, et pour les cas de repêchage.

Après enregistrement du P.V. d'examen au Secrétariat Fédéral, envoi du diplôme aux intéressés

- **Echec prononcé**, après délibération du jury, pour les candidats obtenant une moyenne générale < 10 / 20 et non repêchés, et pour ceux dont au moins une note d'épreuve < ou = 06 / 20 a été rendue éliminatoire.

Le candidat ayant échoué peut se présenter, sans limitation, aux sessions suivantes de l'examen final dans le cadre des 3 années de validité de son statut d'élève-moniteur. Passé ce délai de validité, il devra recommencer sa formation afin de la réactualiser.

- Le rapport de stage en situation doit comporter.
  - ◇ Son ou ses lieux,
  - ◇ Sa durée,
  - ◇ Son contenu (postes occupés, progression, etc.),
  - ◇ Avec quels maîtres de stages,
  - ◇ Un bilan.

Sa rédaction et sa présentation sont laissés à l'appréciation du candidat.

Toutefois il devra être composé d'au moins 4 pages, hors titres, photos ou dessins. Il servira de support à l'entretien sur le stage en situation lors du final, son contenu et sa présentation seront évalués hors entretien à hauteur de 25 % de la note.



## 6. STAGE EN SITUATION

### 6.1 Cahier des charges

#### Lieux :

- Le stage se déroule dans des écoles Françaises de vol libre ( mini 2)

#### Durée:

- L'élève moniteur dispose de la durée de validité du statut (3 ans) pour finir le stage .

#### Devoirs du conseiller de stage et, réciproquement, de l'élève moniteur.

Le conseiller de stage suivra le stagiaire pour l'amener à la maîtrise des différentes compétences à acquérir ( telles que définies dans le livret de stage en situation ). La méthodologie recommandée s'appuiera sur des outils tels que:

- Discussions
- Documents de suivi et d'évaluation pédagogique .

Ce travail formalisé par écrit par l'élève moniteur et visé par le conseiller de stage servira de matière à un rapport de stage support d'un entretien lors de l'examen final.

Le conseiller de stage assume l'entière responsabilité pédagogique de l'élève moniteur, ce qui n'exclut pas, dès lors que celui-ci en est capable, une **mise en situation de responsabilité**.

Le conseiller de stage accepte ses fonctions s'engage à suivre les directives de la fédération.

#### Validation :

Le ou les Conseillers de stage valident au fur et à mesure de leurs acquisitions les différentes phases définies dans le livret de stage en situation. Le stage en situation est entièrement validé lorsque l'ensemble des phases et le rapport de stage complet sont visés par le maître de stage .

Le Stage en situation est validé par le conseiller de stage qui prends alors la décision de présenter le candidat à l'examen final.

#### Conseillers de stage :

Les Conseillers de stages sont des moniteurs diplômés (Fédéraux ou d'Etat) depuis 2 ans minimum qui :

- se sont engagés au respect de ce cahier des charges,
- ont suivi, autant que possible, la formation spécifique à cette fonction.

### 6.2 Convention de stage en situation

Cette convention <sup>10</sup> signée entre la F.F.V.L., l'élève moniteur et le conseiller de stage rend le "statut d'élève moniteur" effective.

---

<sup>10</sup> voir Chapitre 10



**7. ANNEXE Fiche de formation**

MONITORAT FEDERAL PARAPENTE

NOM ..... Téléphone .....

Prénom ..... E-Mail.....

**Stage d'observation**

Ecole Française de Vol Libre ..... D.T.E. ....  
.....

Dates : ..... Visa .....

**D.T.E. responsable du suivi de la formation**

NOM ..... Téléphone .....

Prénom ..... E-Mail .....

Ecole Française de Vol Libre .....  
.....

**R.R.F. <sup>11</sup>**

NOM ..... Téléphone .....

Prénom ..... E-Mail .....

Ligue .....  
.....

---

<sup>11</sup> Représentant Régionale de la Formation



### 7.1 Formation compactée

	Dates	Lieu	Nom du chef de stage	Visa
Stage Compacté				

### 7.2 Formation modulaire

	Dates	Lieu	Nom du chef de stage	Visa
⇒ Stage Pédagogie de l'initiation				
⇒ Stage en situation (dans 2 écoles FFVL)				
⇒ Stage pédagogie du perfectionnement				
⇒ Stage Performance				

**7.2 Validation UV performance**

	Mode de validation	Note (points-compétitions)	Date	Visa
⇒ PERFORMANCE				

**7.3 Validation UV théorique**

	Dates	Lieu	Examineur	Correcteurs	Note
⇒ Examen théorique					

**7.4 Validation UV pédagogique**

pédagogie	Dates	Lieu	Jury	Visas
⇒ Examen final				

Epreuves	Note / 20	Coefficient	Note coefficientée	Total des points	Moyenne générale	DECISION admis / refusé
Séance pédagogique		2				
Entretien pédagogique		1				
Entretien sur le stage en situation		2				
Démonstration		0.5				

**La qualification de  
Moniteur Fédéral de vol libre option parapente  
est obtenue après validation des 3 unités de valeurs ci  
dessus.**



**FICHE D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA TECHNIQUE  
PARAPENTE**

**8. ANNEXE Fiche d'évaluation et de suivi de la technique Parapente**

NOM Prénom ..... Aile :

***DECOLLAGE***

<b>préparation du vol</b> (emplacement, disposition/voile, prévol, vérifications...)						
<b>construction/aéronef</b> (prégonflage, impulsion-gonflage)						
<b>temporisation</b> (ralentissement, remplacement) / <b>contrôle</b>						
<b>course d'envol</b> (accélération, pilotage de l'incidence et de la trajectoire...)						
<b>envol-installation sellette</b>						

***VOL***

<b><i>VOL</i></b>						
-------------------	--	--	--	--	--	--

***ATTERRISSAGE***

<b>reconnaissance/terrain</b> , perte d'altitude, placement						
<b>construction/approche, prise de terrain</b>						
<b>finale</b> (vitesse adaptée, trajectoire...)						
<b>arrondi, posé.</b>						
<b>posé/voile, dégagement</b>						

Observations-Commentaires



**CONVENTION DE STAGE EN SITUATION  
FFVL / ELEVE MONITEUR / CONSEILLER DE STAGE**

**9. CONVENTION DE STAGE EN SITUATION**

Période : du ..... au .....

Ecole française de vol libre : ----- N°

Statut <sup>1</sup> ----- Professionnel  
Associatif

Nom du ou des conseillers de stage en situation.

La F.F.V.L s'engage à respecter le cahier des charges du stage en situation

Le Président de la commission Formation

Je soussigné Conseiller de stage , m'engage à respecter le cahier des charges et la procédure de formation et d'évaluation définie lors du stage de formateur et telles que consignées dans le livret de stage en situation.

Date et Signature

Je soussigné élève moniteur parapente, m'engage à respecter la procédure de formation et d'évaluation du stage en situation et à en faire la synthèse par un rapport de stage .

Date et Signature

---

<sup>1</sup> rayer la mention inutile



**CONVENTION DE STAGE EN SITUATION  
FFVL / ELEVE MONITEUR / CONSEILLER DE STAGE**

**10. Fiche de validation du stage en situation de .:**

NOM ..... Téléphone .....

Prénom ..... E-Mail.....

Rappel : Pour présenter l'examen final, l'élève moniteur doit avoir entre autre fait validé par son conseiller pédagogique le stage en situation. Ce stage se valide au fur et à mesure que les capacités de l'élève moniteur augmentent et l'est définitivement lorsque l'ensemble des capacités si dessous sont déclarées acquises par le ou les conseillers de stages

Capacité à gérer en autonomie	Dates	Lieu	Validé par	Visas
⇒ Décollage				
⇒ atterrissage				
⇒ pente école				
⇒ statique				
⇒ exercices en vol				
⇒ cours théoriques				

Le fascicule "suivi du stage en situation" remis aux élèves moniteurs en début de formation, détaille les capacités à acquérir et la progressivité des ces acquisitions.